

COMMUNE
de
XOUAXANGE
57830



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 octobre 2023

Le Conseil Municipal a été convoqué en séance ordinaire par M. le Maire le 19 octobre 2023 à 19 heures 30 avec l'ordre du jour suivant :

- 4 C (Commission Communale de la Chasse)
- Ecole : activité équitation
- Commission contrôle des listes électorales
- Centre de Gestion 57 : mission intérim
- Divers

Sous la présidence de M. Rémy MARCHAL, Maire,

Membres présents : DOUILLOT Rémi, LORICH Jean-Claude, SCHMITT Véronique, NOEL Sandrine, SCHARFF Francis, convoqué le 11 octobre 2023.

Membres absents excusés : GIRE Guillaume, MANNEQUIN Frédéric, HUOT Adeline

COMPTE RENDU

Commission Consultative de la Chasse Communale

Après délibération le conseil municipal désigne les membres de la commission consultative de la Chasse communale :

Président : Rémy MARCHAL

Membres : Rémi DOUILLOT
Claude LORICH

Ecole : animation équitation

Dans l'attente de plus de renseignements la décision est reportée à la prochaine réunion.

Convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service Mission Intérim et Territoires du Centre de gestion de la Moselle (Loi n°84-53 modifiée – art. 25)

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

CONSIDÉRANT que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 alinéa 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par convention.

CONSIDÉRANT en outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service Mission Intérim et Territoires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Moselle,

Monsieur le Maire présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 57.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité à la majorité :

- APPROUVE la convention cadre susvisée telle que présentée par Monsieur le Maire,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,
- DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Terrain multisports

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 25 juillet dernier, le conseil municipal avait retenu la société SADT de Russ pour un montant de 59 442 € HT.

Il fait part qu'il a reçu une nouvelle offre de la société HUSSON inférieure à SATD, et la présente au conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, retient la société HUSSON pour un montant de 52 411,68 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Commission de contrôle de la liste électorale

Est désigné délégué de la commune : Madame NOEL Sandrine

Est désigné délégué de l'administration : Monsieur FELLMANN Grégory

Divers :

Club canin « Les P'tits Loups » : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au courrier envoyé au Club canin, l'association a saisi le tribunal administratif et le médiateur de la république a pris contact. Monsieur le Maire tiendra le conseil informé de l'évolution lors de la prochaine réunion.

Mairie : Un chauffe-eau thermodynamique sera installé.

Circulation routière : Vu la vitesse excessive des véhicules venant de Lorquin, un « stop » sera mis en place à l'intersection de la rue de Lorquin et rue du 18 juin. Il donnera priorité aux véhicules venant de la rue du 18 juin. Le « stop » existant actuellement pour les usagers venant de la rue du 18 juin sera enlevé.

Le stationnement dans la commune des poids lourds de plus de 3 T 500 sera interdit. Un arrêté sera pris en ce sens.

La séance est levée à 22H00.